

DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 2 JUIN 2016

Le deux juin deux mille seize, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, Maire, conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

Messieurs : MONTANGON – HERNANDEZ – FERRE – VILLAIN – BENARD – JEANNET - BILLARD

Mesdames : GRES – RODRIGUEZ – LALANDE - DUTRETEAU – LENOIR - DOUCET

Monsieur FAVRE a donné pouvoir à M. FERRE

Madame MERLIN CONCHIN a donné pouvoir à M. MONTANGON

Secrétaire de séance : Madame RODRIGUEZ

2016/41 - SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

En préambule, Jean Marc FERRE indique que l'ensemble des subventions est en baisse au profit des Œuvres sociales.

En effet, en 2015, 2000 euros ont été nécessaires à cette association pour venir en aide aux familles dans le besoin. A priori, en ce début d'année, les besoins sont en baisse mais d'autres dossiers sont en cours d'étude.

ŒUVRES SOCIALES

1500 € sont proposés (500 en 2015)

MM. FAVRE et HERNANDEZ et Mme GRES ne votent pas.

10 VOIX POUR

Subvention votée

COMITE ANIMATION

400 € sont proposés (500 en 2015)

M. HERNANDEZ ne vote pas.

1 abstention

13 VOIX POUR

Subvention votée

EGLISE

Aucune subvention

Il est à noter que l'Apave a été convoqué pour évaluation des travaux nécessaires.

FOOTBALL

700 € sont proposés (800 en 2015)

Il s'agit d'une entente avec Peujard qui ne verse que 350 euros. Il sera demandé à Peujard une hausse de sa subvention.

L'association demande l'étude d'une aire de stationnement sécurisée devant le stade.

M. FERRE ne vote pas.

1 abstention

13 VOIX POUR

Subvention votée

JUDO

400 € sont proposés (400 + 100 en 2015)

L'association est en déficit dû à l'achat d'un ordinateur et logiciels. Il faudra demander la raison de cet achat onéreux.

En attente des inscriptions de septembre pour faire un point sur la trésorerie.

1 voix CONTRE

3 abstentions

11 VOIX POUR

Subvention votée

TENNIS

700 € sont proposés (800 en 2015)

Il s'agit d'une entente Salignac et Aubie.

Il est décidé de demander une hausse de la subvention à ces communes.

Un devis sera demandé l'an prochain pour un changement de surface.

1 abstention

14 VOIX POUR

Subvention votée

CHASSE

600 € sont proposés (700 + 150 en 2015)

M.FAVRE ne vote pas.

1 abstention

13 VOIX POUR

Subvention votée

JOYEUX LURONS

350 € sont proposés (400 en 2015)

Il est à noter qu'il y a 66 adhérents extérieurs et 34 adhérents de Gauriaguet

M. MONTANGON ne vote pas.

1 abstention

13 VOIX POUR

Subvention votée

APEIG

700 € sont proposés (800 en 2015)

MMES DOUCET et GRES ne votent pas.

1 abstention

12 VOIX POUR

Subvention votée

Il est décidé l'achat d'un micro-ondes pour les associations à placer dans la cuisine polyvalente.

TOQUES

Adultes : **400 €** sont proposés (500 en 2015)

Mini toqués : **250 €** sont proposés (300 en 2015)

M. VILLAIN et MME LALANDE ne votent pas.

1 abstention

12 VOIX POUR

Subvention votée

PETANQUE

250 € sont proposés (300 en 2015)

MM. FAVRE ET FERRE ne votent pas.

1 abstention

12 VOIX POUR

Subvention votée

2016/42 - AUTRES SUBVENTIONS 2016

ADELFA

pour la lutte contre la grêle.

100 euros sont proposés.

VOTE POUR à l'unanimité

VIRADE DE L'ESPOIR

100 euros sont proposés.

VOTE POUR à l'unanimité.

PREVENTION ROUTIERE

(intervention à l'école tous les 2 ans)

60 euros sont proposés

VOTE POUR à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL : MUTATION / RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ par voie de mutation de la Secrétaire de Mairie Marie-Laure BREMARD à compter du 1^{er} août 2016. Son remplacement est prévu par voie de mutation au même grade, il n'a donc y pas lieu de procéder à la modification du tableau des emplois.

Madame Sandra COISY est recrutée au grade Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, échelon 5, indice brut 349 et indice majoré 327 à compter du 1^{er} août 2016, les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2016/43 - SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élargissement du périmètre proposé par M. le Préfet : La CCubzaguais élargie par huit communes du Bourgeais.

Pour accord, il y a besoin de l'approbation de 50% des conseils municipaux représentant 50% de la population et accord de la commune qui représente 1/3 des habitants de la CDC élargie.

Pour la Gouvernance, en absence d'accord, l'application du droit commun s'imposera et donnera pour Gauriaguet une seule place de délégué au Conseil Communautaire. Le choix collectif s'orientant vers la présence de chaque commune dans le Bureau, Gauriaguet y aurait aussi une place.

Le représentant de la commune sera élu par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants.

Cet élargissement de périmètre doit être le début d'un grand projet qui associera à cette nouvelle CDC des communes de la CDC de Saint Savin et du Fronsadais, toujours dans le respect du vote de notre Conseil Municipal (03/12/2015), le refuser serait risquer de laisser la place à la décision du Préfet qui avait soutenu le regroupement des cinq CDC qui ne correspond pas un bassin de vie et contre laquelle nous avons voté.

En contre partie ce nouveau périmètre ne tient pas compte du bassin de vie, éloigne l'administré du centre de décision, peut provoquer une éventuelle hausse de la fiscalité, cautionne le partage du territoire au profit de personnalités politiques qui tiennent à garder leurs prérogatives avec l'accord du représentant de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin :

- D'émettre un avis favorable sur l'arrêté préfectoral en date du 12 Avril 2016 de projet de périmètre de la Communauté de communes du Cubzaguais étendue aux communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Trojan, Tauriac et Teuillac.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré à :

9 VOTES POUR

4 VOTES CONTRE

2 ABSTENTIONS

**FONDS DE CONCOURS AVEC LA CDC AU TITRE DU DISPOSITIF CHEMINEMENTS DOUX CYCLABLES A
HAUTEUR DE 30 000 €**

Cette demande a été acceptée par la CDC sous condition d'un affichage « CDC participe au financement »
Un appel d'offres est donc à lancer pour les travaux sachant qu'il faudra buser plus que prévu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures
Fait et délibéré en Mairie le 2 juin 2016.

Fait et délibéré en Mairie le 14 avril 2016.

A. MONTANGON Le Maire,	M. JEANNET 1 ^{er} Adjoint,	Mme RODRIGUEZ 2 ^{ème} Adjoint,	M. FAVRE 3 ^{ème} Adjoint,
MME GRES 4 ^{ème} Adjoint,	M. VILLAIN Conseiller Municipal,	M. HERNANDEZ Conseiller Municipal,	M. BENARD Conseiller Municipal,
M. FERRE Conseiller délégué,	MME DUTRETEAU Conseillère Municipale,	MME MERLIN-CONCHIN Conseillère Municipale,	MME DOUCET Conseillère Municipale,
MME LALANDE Conseillère Municipale,	M. BILLARD Conseiller Municipal,	MME LENOIR Conseillère Municipale,	